

ger, mais elle a examiné pour savoir si les conseils qu'elle était fondée à donner ayant porté des fruits tels qu'elle n'ait à regretter son intervention dans les affaires romaines. Eh bien, en très grande majorité, votre commission déclare qu'elle aperçoit dans le *Motu proprio* un premier bien très réel, et dont une injuste prévention peut seule méconnaître la valeur.

Cet acte, nous l'examinerons avec détail au nom de votre commission, lorsque s'engagera devant la discussion à laquelle le sujet doit donner lieu. Mais, nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne la liberté municipale et provinciale désirable; et que pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des affaires d'un pays dans une des deux assemblées, de concert avec le pouvoir exécutif comme en Angleterre par exemple, il est vrai que le *Motu proprio* ne l'accorde point, ou du moins il n'en donne que les premiers rudiments sous la forme d'une consulte privée de voix délibératives.

C'est là une question d'une immense gravité, qu'il appartenait au Saint-Père seul de résoudre et au sujet de laquelle il importait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il ait préféré en cela le parti de la prudence, qu'après les expériences qu'il vient de faire il ait préféré ne pas rouvrir la carrière des agitations politiques pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous ne nous reconnaissons pas le droit de l'en blâmer et nous n'en voyons pas le motif.

Des libertés municipales et provinciales sont une première éducation par laquelle il est utile de faire passer un peuple quand on ne veut pas le jeter prématurément et violemment dans la carrière orageuse de la liberté politique.

Maintenant l'acte important qu'on appelle le *Motu proprio* suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législation civile, qui devront assurer l'équité des tribunaux, amener une juste répartition des fonctions publiques entre les diverses classes de citoyens, assurer, en un mot, aux Romains les avantages d'un gouvernement sage et libéral.

Ces lois sont annoncées et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes, mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en paroles efficaces le *Motu proprio*, et surtout à étendre la clémence du Pontife sur tous ceux qui peuvent être amnésés sans danger pour l'ordre public. Ce doit être l'œuvre d'une influence continuée avec patience, respect et calme, influence qui constituerait, nous le révétons, une prétention inadmissible amenée à l'exercer dans les bornes convenables, conformes à la dignité et à l'indépendance du Saint-Siège. Mais, en présence des résultats obtenus, il nous est impossible de regretter que nos soldats soient au Vatican lorsqu'ils occupent la place qu'y occuperaient les soldats autrichiens; lorsqu'ils s'y sont conduits aussi vaillamment et aussi sagement qu'ils l'ont fait; lorsqu'enfin il est si notoire qu'ils savent les premiers bienfaits que Pie IX avait libéralement dispensés à ses peuples lors de son avènement.

Maintenant, doivent-ils y être longtemps encore? question actuellement difficile à résoudre, car il est impossible de dire le moment où le Pape pourra se passer de notre armée, dans un pays qui a été le théâtre de commotion si récentes. L'intérêt de la France est d'abréger le plus possible son occupation, car elle n'a voulu ni faire une conquête, ni exercer une domination usurpée. Elle a voulu accomplir en Italie la tâche qui appartenait nécessairement à l'une des puissances catholiques, celle de rétablir notre Saint-Père et de le consolider sur son trône, en réconciliant, non sa personne, qui n'en avait pas besoin, mais son gouvernement avec la partie saine et éclairée de la population romaine, au moyen de sages et utiles réformes. Une partie de cette tâche est accomplie; nous souhaitons que le reste s'accomplisse le plus tôt possible, et que nos troupes puissent bientôt laisser paisiblement établir dans ses Etats le Saint-Père, qu'elles sont allées délivrer et non opprimer.

Le gouvernement a naturellement adopté pour les crédits demandés le terme de l'année, en se conformant aux règles financières. Pour le moment, il n'a pas cru, et nous ne croyons pas plus que lui pouvoir assigner un autre. (Marques nombreuses d'approbation.)

Ce discours est suivi d'une longue agitation; M. Thiers est félicité par un grand nombre de représentants. La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

À 4 heures la séance s'ajourne.

**Dernières Nouvelles d'Europe.**

Nous avons reçu, vendredi dans l'après midi, nos journaux d'Europe, apportés par le *Britannia*. Les nouvelles de Paris vont jusqu'au 18, de Londres jusqu'au 19 et de Liverpool jusqu'au 20 octobre. Nos lecteurs, liront sans doute avec empressement le rapport de M. Thiers sur les affaires de l'Italie, qui se trouve sur la première page de la feuille de ce jour. M. Thiers a justifié l'expédition romaine dans toutes ses parties.

Nous avons cru devoir le publier, parce que ce rapport servira de texte à une discussion approfondie, à laquelle prendront part MM. de Larosière, de Montalembert, d'Olivier, de la Moskowa, etc, etc, et dont nous publierons les discours au long.

**France.**

Les bruits les plus fâcheux ont circulé aujourd'hui à l'Assemblée. On a parlé d'une déclaration de M. le président de la république qui romprait ouvertement avec la politique indiquée dans le rapport de M. Thiers sur les affaires de Rome, et qui adopterait comme seule conforme aux intérêts, à l'honneur et à la dignité de la France, la politique de la lettre du président sur cette question.

Le conseil des ministres adhère à cette opinion du président.

On a parlé d'une lettre du président de la république à M. le président du conseil, dans laquelle serait exprimée cette résolution.

*Villes et Campagnes.*

—On assure que M. Odilon Barrot a reçu hier une lettre du président de la république dans laquelle M. Louis Bonaparte déclare que la ligne politique tracée dans sa missive à M. Edgar Ney était celle de son gouvernement et qu'il n'en suivrait pas d'autre. Cette lettre devait être envoyée au *Moniteur*, mais le président a cédé aux instances de M. Odilon Barrot et du général Changarnier en faisant différer la publication. *Estafette du 16.*

—Le président de la République a consenti à ne pas insérer dans le *Moniteur* la note dont nous avons parlé, pour ne pas compliquer la situation ministérielle. C'est sur l'intervention de M. Odilon Barrot et de M. le général Changarnier qu'il a retiré cette note, que M. Ferdinand Barrot son secrétaire-général, avait l'ordre d'envoyer au *Moniteur* dans la soirée d'hier.

M. le Président a formellement déclaré que tout en retirant cette note, il n'entendait en rien modifier sa politique. — *Univers du 18 octobre.*

—On a parlé, à l'Assemblée, de l'arrivée à Paris, d'un aide-de-camp de l'empereur de Russie. Il est descendu à l'hôtel de

—MM. de Larosière, de Montalembert, d'Olivier, le général Fabvier, de Montigny, et de la Moskowa, doivent prendre la parole dans la discussion sur les crédits de l'expédition de Rome.

—Lord Normanby a de fréquentes conférences avec le président de la république et le ministre des affaires étrangères. Lord Normanby et lord Brougham se sont encore rendus aujourd'hui à l'Élysée.

—Le colonel du génie Leblanc est arrivé ce matin à Paris. Il vient d'Italie et est porteur de dépêches du général Rostolan. L'envoyé du général en chef a été reçu ce matin par le président de la république. Les dépêches annoncent, à ce qu'on assure, des nouvelles satisfaisantes. L'irritation en grande partie disparue des esprits, et on parle beaucoup à Rome du prochain retour de Pie IX dans sa capitale.

**Allemagne.**

—On dit que le gouvernement prussien vient d'envoyer le général Rauch à St. Pétersbourg pour remplir le rôle de conciliateur dans le différend de la Russie et de l'Autriche avec la Turquie.

—L'archiduc Guillaume a fait, le 5, son entrée à Comorn.

**Italie.**

Le général Rostolan, après avoir accordé un dernier délai de vingt-quatre heures aux détenteurs d'armes défendues qui ne s'étaient pas encore conformés au décret de désarmement, a ordonné des visites domiciliaires dans les maisons soupçonnées. Ces visites ont amené la découverte d'assez nombreuses armes de guerre.

—Un désaccord a, dit-on, éclaté entre Mgr Savelli et M. de Corcelles au sujet de l'administration de la police de Rome. Mgr Savelli aurait offert sa démission de ministre de l'intérieur aux trois cardinaux; on assure qu'elle n'a point été acceptée.

—On prépare activement, d'après le *Statuto*, les grands appartements du Vatican, ce qui ferait supposer que le Saint-Père retournerait prochainement à Rome. Il ajoute qu'on fait aussi des préparatifs à Velletri, où l'on disait même que le pape devait arriver vers le 10 courant, pour se rendre dans quelques jours à Rome; mais ces nouvelles ont grandement besoin de confirmation.

**Hongrie.**

Le plus généreux sang de ce noble pays coule à flots, sous le régime terroriste inauguré par le maréchal Haynau. Ce n'est plus à d'obscurs coupables que s'en prend aujourd'hui ce général-exécuteur: les plus beaux, les plus glorieux noms de la Hongrie tombent sous ses vengeances.

—Il se confirme que quelques Hongrois réfugiés en Turquie ont abjuré la foi de leurs pères pour embrasser l'islamisme. Des lettres arrivées hier à Paris portent le nombre des renégats à 300 environ.

**L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.**



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 12 NOVEMBRE, 1849.

**Revue Européenne.**

Les nouvelles apportées par l'*Hibernia*, ne sont pas bien intéressantes au point de vue des événements, mais il faut leur reconnaître dans les détails un vif intérêt.

Les apparences de la guerre, à propos des prétentions de la Russie vis à vis de La Porte, sont bien diminuées, quoiqu'il n'y ait rien de décidé. L'entente et l'accord parfait qui existent entre l'Angleterre et la France; la présence des flottes de ces deux nations aux Dardanelles, doivent assurer la paix; et la Russie, devant cette attitude déterminée des puissances intervenantes, hésitera, avant de se montrer par trop exigeante et inflexible.

Cet aspect des choses si satisfaisant en Orient, est lugubre et sanglant en reportant les yeux sur la Hongrie qui expire sous l'ouïeuse étreinte de l'Autriche. Le plus généreux sang de ce noble pays vaine, coule à flots, sous le régime du Maréchal Haynau. D'un seul coup il a fait exécuter 14 généraux Hongrois; de jour en jour les exécutions deviennent de plus en plus nombreuses; et les têtes les plus nobles, les plus estimées et les plus respectées, viennent sans cesse, augmenter la liste des martyrs Hongrois. C'est ainsi que l'Autriche comprime, la proie frémissante que lui a rendue la Russie.

Suivant quelques correspondances, les choses prendraient un meilleur aspect en Italie. Le Pape cherchait à applanir les difficultés et à laisser entrevoir dans ces derniers jours, le désir de rentrer à Rome. On travaille très-activement aux appartements du Vatican, d'où le public conclut que sa sainteté ne tardera pas à rentrer. Les mêmes préparatifs se font à Velletri, et ceux qui se disent bien informés assurent que le pape sera à Velletri dans dix jours et à Rome immédiatement. Le meul de cette affaire n'est pas à Rome, mais à Paris, dans l'Assemblée nationale, qui depuis le départ de l'*Hibernia* a du prendre des résolutions définitives sur cette question.

En France l'attention publique se concentre sur le procès de Versailles, relatif à l'émeute du 13 Juin. De graves et déplorable incidents se sont produits, dans le cours de ce procès. L'un à l'occasion de la déposition de E. de Girardin qui déclarait que la constitution avait été violée, et que la résistance était de droit. Interrompu par le procureur-général, les accusés se sont levés en masse, demandant avec colère et imprécation, qu'on laissât parler le témoin. L'autre à l'occasion d'une apostrophe grossière articulée par un accusé contre un témoin, lequel échant à un mouvement de vivacité a riposté par d'injurieuses paroles. Là dessus, un grand tumulte a eu lieu, les accusés se sont levés montrant le poing au témoin et lui lançant les plus sanglants outrages. De tous les côtés de la salle s'élevaient des clameurs confuses contraires à la majesté de l'audience, vainement les huissiers reclamaient le silence: il s'est écoulé un assez long espace de temps avant qu'il pût se rétablir. Les Juges furent forcés de laisser la Cour, où ils ne sont revenus qu'une heure après, pour déclarer qu'on ne devait prendre aucune connaissance de ce qu'il venait de se passer.

**ANNEXION.**

Le courage manifesté par les annexionistes Québécois se propage, Montréal a trouvé une centaine de personnes qui se sont assemblés publiquement, et qui ont déclaré être en faveur de l'annexion aux E. U. avec le consentement de la Grande-Bretagne. La ville aux émeutes a été, cette fois, plus sage que Québec, car son assemblée ne paraît pas avoir été troublée par aucun désordre. Il a été adopté plusieurs résolutions, qui tranchent toutes les difficultés que pourraient élever les parties intéressées à ce nouvel état de chose; il ne reste plus qu'à faire consentir l'Angleterre, ce que se charge d'obtenir, un petit comité nommé, et chargé des pouvoirs de tous les habitants de ce pays. C'est le plan adopté par nos annexionistes, avec quelques variantes; plus le comité chargé d'agir au nom de tous les intéressés. Avec une entente aussi parfaite, le résultat est assuré à ces audacieux novateurs qui ne pourront pas dire que les choses ne vont pas vite, en Canada. Quelques habitants de la grande et loyale ville de Sherbrooke ont aussi jeté leurs cri d'annexion, et cette adhésion de leur part, a été considérée par l'assemblée, comme devant porter le coup mortel à la domination Britannique en ce pays.

Il paraît donc que le mouvement annexioniste s'organise; et nous pourrions suivre ses phases diverses, car sans doute l'association tiendra à les faire connaître. En attendant, les partisans de l'annexion sont peu nombreux, ils peuvent se compter, et en voyant le peu de Canadiens Français influents et respectables s'unir à eux; les partisans de notre nationalité peuvent espérer que le consentement de l'Angleterre se fera attendre encore longtemps.

**Nouvelles à la main.**

Hier, au prône de l'église paroissiale, a été lu une circulaire de Sa Grâce l'Archevêque de Québec, adressée aux Curés des différentes paroisses de son vaste diocèse, par laquelle il les informe, qu'en raison d'infirmités, il remet l'administration des affaires à son Coadjuteur Monseigneur de Sohier, et les invite de s'adresser à lui, pour tout ce qui concerne les affaires ecclésiastiques. Nous publierons cette Circulaire.

INCENDIE.—Hier matin, vers les quatre heures, Pallarme fut donné d'un incendie qui venait d'éclater dans une maison adjoignant la Banque de Québec, sur la rue Sault-au-Matelot, basse-ville. Heureusement que les pompiers, avec leur activité ordinaire, arrivèrent assez à temps pour arrêter l'incendie: il n'y a eu qu'une maison de détruite.

PROTÈGE.—Les officiers de milice du 4e bataillon du Régiment de Kamouraska, et les habitants de la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière, dans le comté de Kamouraska, ont envoyé à Son Excellence, une adresse exprimant leur désapprobation pour la conduite des annexionistes du Canada envers la mère-patrie.

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR.—Le gouvernement a loué la maison du capitaine Macaulay, à raison de £250 par année, pour la résidence de Son Excellence et de sa famille.

ÉCOLE DE MÉDECINE.—Les docteurs Trestler, Beaubien et Trudel ont été nommés professeurs à l'École de Médecine de Montréal.

PROMPT VOYAGE.—Le navire *Cambria* est de retour à Glasgow, après une traversée de 18 jours seulement entre Montréal et cette première ville.

NOMINATIONS.—Nous voyons par les journaux de Montréal, que la situation devenue vacante, dans le département de l'Inspecteur-Général, par la démission de M. Lee, vient d'être remplie par la nomination de M. J. R. Audy, avec un salaire de £125 par année.

M. Pellant est nommé clerc dans le bureau du Receveur-Général, et M. Gendreau dans celui du Solliciteur-Général [Est.] Ces nominations faites parmi les canadiens-français, paraissent rencontrer l'approbation générale.

INCENDIE.—Le superbe moulin à farine de l'honorable P. Bruneau, situé à la montagne de Montarville paroisse de St. Bruno, district de Montréal, vient d'être consumé par les flammes ainsi qu'une grande quantité de grains et la récolte de cette année, qui s'y trouvaient. Rien n'était

assuré. La cause de l'incendie est ignorée. Les pertes sont évaluées à \$6,800.

ACCIDENT.—Le bateau à vapeur, *Comet*, a fait explosion dimanche dernier, le 4 courant, un peu au dessous de Toronto. Un homme a été tué instantanément et trois autres ébouillantés; dont l'un deux est dangereusement blessé.

DEFALCATION.—Nous lisons dans l'*Avenir*, qu'un employé du Receveur-général, a été arrêté lundi dernier, pour avoir escamoté une somme de £500 en bons de la province. Des cautions ont payé, à ce qu'il paraît, le montant dérobé, et le prévenu a laissé la ville immédiatement.

FLEUROMÈTRE.—Le spirituel *Punch* en Canada dit qu'on vient d'inventer un nouvel instrument pour mesurer les changements de l'atmosphère politique. On emploie de la fleur au lieu de mercure pour montrer les variations. Par exemple: Fleur à 33s. le baril. La loyauté monte Do. à 20s. Baisse considérable Nougous. Baisse jusqu'à l'annexion.

Troubles à Montréal.—Des troubles sérieux ont eu lieu dimanche après-midi et durant la soirée dans la rue Laguchetière, faubourg Québec. Des enfants en sortant de la maison d'école des frères de la doctrine chrétienne furent accueillis à coups de pierres par des enfants d'orangeades, ce qui arriva assez souvent dans les quartiers de la ville où il y a des écoles catholiques, et particulièrement au faubourg Québec. Les autres ripostèrent et la mêlée devint générale. Plusieurs personnes d'un âge mûr arrivèrent et prirent part au combat qui devint acharné de part et d'autre. Plusieurs vitres de la maison d'école des frères furent brisées, et plusieurs personnes reçurent des blessures considérables. Environ 500 personnes, tant combattants que spectateurs, se trouvaient sur le terrain. La police parvint à s'emparer de plusieurs de ces misérables. Dans la soirée, le tumulte continua et le sergent de police O'Brien fut tellement maltraité à coup de pierres qu'on a désespéré de sa vie; il est un peu mieux maintenant.

Treize des émeutiers arrêtés par la police ont été traités ce matin devant les magistrats de police. Quelques-uns ont été envoyés en prison et d'autres admis à caution; à l'heure où nous écrivons, l'instruction se continue devant les magistrats. Nous espérons que cette fois justice sera faite et que les perturbateurs du repos public, les assassins seront punis suivant toute la rigueur des lois. On reconnaît parmi les accusés d'aujourd'hui plusieurs de ces figures patibulaires qu'on a vu à la tête des émeutes et des incendies d'avril et d'août; ceux-là surtout, nous l'espérons, n'échapperont pas à la vindicte des lois. (Minerve.)

VENTE DU GOUVERNEMENT.—Aujourd'hui, à une heure, à la Porte St. Jean. Une grande quantité d'outils de Charpentier et menuisier.

**DÉCÈS.**

A l'Hôpital-Général, le 18 octobre dernier, à l'âge de 19 ans et quelques mois la Mère St. Bazile, née demoiselle Elizabeth Taibot, après 3 ans de profession.

**BANQUE DE QUÉBEC.**

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre,

NOAH FREER

Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

**Bureau du préfet aux Incendies.**

HOTEL DU PARLEMENT,

Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

**A Vendre ou à louer.**

UN superbe emplacement, situé sur les Glacis, de du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau. Québec, 19 sept. 1849.